

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 11 FÉVRIER 2009, À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthyby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	Michel Gagné	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Marcel Guay	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
Mme	Pauline Poirier	Disraeli Ville
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

« Le monde appartient aux optimistes; les pessimistes ne sont que des spectateurs. »

(François Guizot, 1787-1874)

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2009-02-5476

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 janvier 2009

- 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 14 janvier
 - 3.2.1. Rémunération des élus
 - 3.2.2. Calendrier des rencontres
 - 3.2.3. Service d'ingénierie régional
 - 3.2.4. La Minute touristique
4. Période de questions
5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 4 février 2009
6. Correspondance
 - 6.1. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Informatique
 - 8.3. Logo de la MRC
 - 8.4. Québec en forme
 - 8.5. Assurances générales
 - 8.6. Inspection en bâtiment et en environnement
 - 8.7. Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches
 - 8.8. Mode de représentation au Comité administratif
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificat de conformité
 - 9.2. Révision du schéma d'aménagement et de développement
 - 9.2.1. Progression des portraits des municipalités
 - 9.2.2. Suivi des essais-projets avec les étudiants de l'ATDR
 - 9.3. Demande d'exclusion de la zone agricole
 - 9.3.1. Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Plan de développement économique régional 2008-2018
11. Sécurité publique
 - 11.1. Sûreté du Québec
12. Environnement
 - 12.1. Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)
 - 12.2. Gestion des cours d'eau
 - 12.3. Centre de tri pour la récupération
13. Développement économique
 - 13.1. Internet Haute vitesse – Comité MRC
 - 13.2. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional
 - 13.3. RénoVillage
 - 13.4. SOLIDE de la MRC
14. Pacte rural 2007-2014
 - 14.1. Projets locaux
 - 14.2. Grands Prix de la ruralité 2009
 - 14.3. Bonification de l'enveloppe
15. Demande de commandite
 - 15.1. Partenariat Secondaire en spectacle
 - 15.2. Fédération de coopératives funéraires du Québec
16. Varia
 - 16.1. 16^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec
 - 16.2. Activité annuelle « Cabane à sucre »
 - 16.3. Semaine de la Famille 2009
 - 16.4. Capitale culturelle du Canada 2009
 - 16.5. Thetford HockeyVille
17. Prochaine rencontre
18. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2009

CM-2009-02-5477

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2009.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 14 janvier

3.2.1 Rémunération des élus

L'avis public requis en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux sera publié le mercredi 18 février prochain, pour l'adoption du règlement lors de la séance du mercredi 11 mars.

3.2.2 Calendrier des rencontres

Le directeur général dépose une version amendée du calendrier annuel des rencontres.

3.2.3 Service d'ingénierie régional

Le directeur général présente la formule de consultation qui sera acheminée aux municipalités pour valider leur intérêt relativement à ce service. Une discussion s'en suit.

3.2.4 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt informe les membres du Conseil des événements à venir prochainement dans la région, notamment en ce qui concerne l'Assemblée générale de Tourisme-Amiante qui aura lieu le mercredi 25 mars prochain.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à un citoyen résidant de la municipalité de Sainte-Praxède, relativement au nombre de versements adopté par les municipalités pour le paiement du comte de taxes, Madame Faucher précise qu'il s'agit d'une compétence locale pour laquelle la MRC n'a aucun droit de regard.

La MRC pourrait intervenir auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur demande des municipalités.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 4 février 2009

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mercredi 4 février 2009 est déposée.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Résumé de la correspondance

Le tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 23 novembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009 sera transmis aux municipalités par courrier électronique.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

7.1 Société de développement économique de la région de Thetford

Lors de la séance ordinaire du mercredi 11 mars prochain, le Conseil recevra les représentants de Société de développement économique de la région de Thetford, à compter de 18 h 30.

7.2 Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Le directeur général validera avec la CRECA la possibilité de tenir en préséance du Conseil des maires, du mercredi 13 mai prochain, la rencontre proposée avec les membres du Conseil sur le thème de la récupération découlant du programme « *ICI on recycle* » de Recyc-Québec.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2009-02-5478

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 12 au 31 janvier 2009, des comptes suivants, pour un montant total de 647 170,91 \$, et correspondant aux chèques numéros 6139 à 6144 inclusivement, pour un montant de 606 012,25 \$, dix (10) paiements automatiques, pour un montant de 16 952,01 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 24 206,65 \$.

Adopté

8.2 Informatique

CM-2009-02-5479

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'entériner le renouvellement de la banque d'heures de soutien informatique auprès de la firme Cyber 3D, pour une quantité de 50 heures au taux préférentiel de 52,00 \$/heure, pour un montant total de 2 600 \$ plus les taxes de vente applicables.

Adopté

* Nous notons l'arrivée de M. Luc Berthold. Il est 20 h 10.

8.3 Logo de la MRC

CM-2009-02-5480

Considérant la recommandation unanime des membres du Comité administratif relativement au nouveau logo de la MRC;

Il est proposé par Mme Pauline Poirier et résolu unanimement d'accueillir favorablement la recommandation du Comité administratif et de retenir le logo proposé par la firme Pro-Design.

Adopté

8.4 Québec en forme

COORDINATION RÉGIONALE DU PROJET

CM-2009-02-5481

Considérant l'acceptation de la demande d'aide financière pour le projet « *Bouge bien, bouffe bien en Appalaches* » déposée par la MRC dans le cadre du programme Québec en forme;

Considérant la recommandation unanime des membres du Comité de sélection du programme Québec en forme de la MRC relativement à la coordination du projet de la région;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'accueillir favorablement la recommandation du Comité de sélection et de nommer madame Guylaine Beaunoyer au poste de coordonnatrice du programme Québec en forme pour le territoire de la MRC selon les modalités suivantes :

- ⇒ une période initiale d'embauche couvrant la période du lundi 9 mars au mardi 30 juin 2009 pour la réalisation et le dépôt du plan d'action 2009-2010 et, par la suite de l'acceptation de ce plan d'action par Québec en forme, une période d'embauche additionnelle couvrant la période du mercredi 1^{er} juillet 2009 au mercredi 30 juin 2010;
- ⇒ une semaine normale de travail de 35 heures selon un horaire variable établi en fonction des besoins du service, après approbation de son supérieur immédiat, le directeur général;
- ⇒ un taux de salaire annuel de 35 000 \$, versé hebdomadairement.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat pour entériner cette nomination.

Adopté

FORUM 2009 DE QUÉBEC EN FORME

CM-2009-02-5482

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser un maximum de trois (3) personnes, dont le directeur général de la MRC et la coordonnatrice du projet, à participer au Forum de Québec en forme qui se tiendra à Trois-Rivières, les 25 et 26 mars prochain, à défrayer leur coût d'inscription au montant de 50 \$ par personne, incluant les repas et les activités, et à leur rembourser leurs frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

8.5 Assurances générales

CM-2009-02-5483

Considérant qu'à la suite du processus d'appels d'offres initié en vue de procéder à l'octroi d'un contrat en assurance de dommages pour le regroupement de la MRC;

Considérant qu'après analyse des quatre (4) soumissions reçues dans les délais prescrits, le mandataire du regroupement, à savoir la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc., recommande au regroupement d'octroyer le contrat d'assurance de dommages au plus bas soumissionnaires conformes;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'octroyer le contrat en assurance de dommages pour la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010 inclusivement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Promutuel Appalaches-Saint-François, au montant total de 218 993,50 \$ taxe de vente incluse.

Adopté

8.6 Inspection en bâtiment et en environnement

Le directeur général présente la formule de consultation qui sera acheminée aux municipalités pour valider leur intérêt relativement à ce service. Une discussion s'en suit.

8.7 Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches

CM-2009-02-5484

Considérant l'acceptation, par la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, du projet conjoint déposé par les MRC de Bellechasse, des Appalaches, de Lotbinière et de Robert-Cliche, et l'octroi de la subvention d'un montant de 83 000 \$ ainsi accordé à ce projet dont le coût total sur une période de trois (3) ans s'élève à 137 000 \$;

Considérant que la contribution à être versée par la MRC des Appalaches dans le cadre de ce projet est établie à 12 000 \$ sur trois (3) ans;

Considérant que ce projet permettra à la MRC de bénéficier d'un total de 60 consultations réparties sur les trois prochaines (3) années et qu'il s'adresse à l'ensemble des municipalités;

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de statuer à l'effet que la contribution d'un montant total de 12 000 \$ sur trois (3) ans à être assumée par la MRC sera répartie entre les municipalités dont les citoyens bénéficieront de ce service, à un coût moyen de 200 \$ par consultation, et que tout solde résiduel serait réparti à l'ensemble des municipalités, dans les frais d'administration générale, au pro rata de la richesse foncière uniformisée.

Adopté

8.8 Mode de représentation au Comité administratif

En fonction des discussions préliminaires tenues en novembre dernier, le directeur général dépose une proposition de modification au mode de représentation au Comité administratif. Une discussion s'en suit.

CM-2009-02-5485

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de statuer à l'effet que le mode de représentation au Comité administratif sera, à compter de la séance ordinaire du Conseil des maires du mercredi 25 novembre 2009, établi de la façon suivante, à savoir :

⇒ la provenance des membres du Comité, les périodes électorales et la durée initiale des mandats sont :

<u>SIEGE</u>	<u>PROVENANCE DU CANDIDAT</u>	<u>DATE DE LA PROCHAINE ÉLECTION</u>	<u>MANDAT SE TERMINANT</u>
<u>Préfet</u>	Ouvert à tous les secteurs	Novembre 2009	Novembre 2011
<u>Préfet suppléant</u>	Ouvert à tous les secteurs	Novembre 2009	Novembre 2010
<u>Administrateur # 1</u>	Siège réservé au maire de la Ville de Thetford Mines	Novembre 2009	Novembre 2011
<u>Administrateur # 2</u>	Siège réservé aux maires du secteur 1	Novembre 2009	Novembre 2011
<u>Administrateur # 3</u>	Siège réservé aux maires du secteur 2	Novembre 2009	Novembre 2010
<u>Administrateur # 4</u>	Siège réservé aux maires du secteur 1 ou 2	Novembre 2009	Novembre 2011
<u>Administrateur # 5</u>	Siège réservé aux maires du secteur 1 ou 2	Novembre 2009	Novembre 2010

⇒ à compter de novembre 2009, tous les mandats sont d'une durée de deux (2) années;

⇒ le « **Secteur 1** » est composé des municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli Paroisse, Disraeli Ville, Irlande, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien;

⇒ le « **Secteur 2** » est composé des municipalités d'Adstock, East Broughton, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Pierre-de-Broughton;

⇒ les règles d'application particulières lors des élections sont :

RÈGLE D'APPLICATION PARTICULIÈRE

1. Chacun des deux (2) secteurs est représenté par un total de trois (3) maires au sein du Comité administratif de la MRC.

2. Pour assurer la représentativité des secteurs au sein du Comité administratif de la MRC, l'ordre d'élection des administrateurs est établi de la façon suivante :
 - 2.1 Élection du préfet;
 - 2.2 Élection du préfet suppléant;
 - 2.3 Désignation de l'Administrateur # 1 (maire de Thetford Mines);
 - 2.4 Élection de l'Administrateur # 2 (représentant du Secteur 1);
 - 2.5 Élection de l'Administrateur # 3 (représentant du Secteur 2);
 - 2.6 Élection de l'Administrateur # 4 (selon la provenance du préfet et du préfet suppléant, représentant du Secteur 1 ou 2);
 - 2.7 Élection de l'Administrateur # 5 (selon la provenance du préfet et du préfet suppléant, représentant du Secteur 1 ou 2).
3. Advenant que le maire de la Ville de Thetford Mines soit élu à la fonction de préfet ou de préfet suppléant, le siège de l'Administrateur # 1 est alors comblé par un représentant du Secteur 1 ou du Secteur 2, de façon à respecter la règle de base de trois (3) représentants par secteur.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n° 288

CM-2009-02-5486

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 288 de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement sur les PIIA n° 212 dans le but de protéger les arbres matures au centre-ville et d'assujettir la nouvelle zone 2915R à des objectifs et critères d'évaluation.

Adopté

9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n° 289

CM-2009-02-5487

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 289 de la Ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'ajuster les limites des aires d'affectations RA et ZAP dans le secteur de la rue Marelle.

Adopté

9.1.3 Municipalité d'Adstock – Règlement n° 105-08

CM-2009-02-5488

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 105-08 de la municipalité d'Adstock amendant le règlement de zonage n° 69-07 dans le but d'agrandir le secteur de zone MC1 à même une partie des secteurs de zone RA 1 et AP 1.

9.2 Révision du schéma d'aménagement et de développement

9.2.1 Progression des portraits des municipalités

À ce jour, les portraits de 13 municipalités ont été faits. Le portrait d'une quatorzième municipalité est en cours. À l'égard du nouvel échéancier, le portrait des 19 municipalités devrait être achevé vers la fin de février à la suite de quoi, le portrait de la MRC sera entrepris.

9.2.2 Suivi des essais-projets avec des étudiants de l'ATDR

Les étudiants de M. Florent Joerin sont venus rencontrer les maires des municipalités ayant de la villégiature le 25 novembre 2008 et le 10 février 2009. Cette dernière réunion avait pour but de confirmer les critères de base sur lesquels axés leurs travaux. La dernière partie de cette réunion consistait à définir les paramètres permettant l'élaboration d'un outil d'aide à la prise de décision relativement au développement de la villégiature autour des plans d'eau. Les étudiants prévoient une dernière rencontre vers la fin de mars pour la présentation des résultats.

9.3 Demande d'exclusion de la zone agricole

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Dossier de la Commission de protection du territoire agricole : à venir (décision précédente : 304180 :

Demandeur : Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus

Lot(s) : 12A-P, rang 6, cadastre du canton de Broughton

Circonscription foncière : Beauce

Superficie visée : Environ 1 600 mètres carrés à inclure dans la zone agricole et environ 1 600 mètres carrés à exclure de la zone agricole

CM-2009-02-5489

Attendu que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, par sa résolution 2008-12-1772, a entrepris des démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'échanger environ 1600 mètres carrés de la zone verte à la zone blanche. ;

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 58,4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC des Appalaches doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation concernant une demande visée par le deuxième alinéa de l'article 58 de cette même loi;

Attendu que la commission par sa décision 304180, a exclu une superficie de 12,08 hectares parce que cette superficie était déjà utilisée à des fins récréotouristiques;

Attendu que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols du lot 12A sont majoritairement constitués de sol de classe 5. Ce classement correspond à des sols faisant l'objet de limitations graves à très graves ce qui limite fortement la culture du sol.

2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est faible.

3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants

Les conséquences négatives sont jugées nulles. Il pourrait même s'avérer que les conséquences seraient positives puisque la partie à intégrer dans la zone agricole pourrait être plantée de sapins de Noël.

4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale

La MRC considère que l'autorisation demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole

La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a démontré qu'il n'y a pas d'autres emplacements disponibles. En fait l'échange demandé aurait uniquement pour effet de régulariser un situation existante. Une portion de la piste de course se trouvant présentement en zone agricole.

6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique

L'exclusion aura un effet économique positive en permettant au propriétaire de régulariser la situation.

10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

Attendu que la recommandation doit également tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

Attendu que la MRC a déjà adopté une modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 90, entré en vigueur le 25 avril 2007) afin de faire correspondre la partie qui avait été exclue de la zone agricole par la CPTAQ en novembre 1998 (décision 304180) à une affectation récréoforestière;

Attendu que l'échange demandé (inclusion et exclusion de superficies équivalentes) respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement révisé et de son document complémentaire;

Attendu qu'advenant une réponse positive de la CPTAQ, la MRC entend amender le schéma d'aménagement révisé afin d'apporter les modifications nécessaires aux limites des affectations récréoforestière et agricole viable;

En conséquence, il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accorder la demande d'inclusion et d'exclusion d'une superficie d'environ 1 600 mètres chacune et située sur le lot 12A-P, rang 6, cadastre du Canton de Broughton dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

Adopté

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC

10.1 Plan de développement économique régional 2008-2018

Les actes du colloque du mercredi 19 novembre 2008 ont fait l'objet d'une dernière révision par le Comité de Planification stratégique en date du vendredi 6 février dernier. Pour permettre aux membres du Conseil d'en prendre connaissance de façon adéquate et considérant notamment les incidences de ce document sur le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de même que les actions qui en découleront, une soirée de présentation aura lieu le mercredi 18 février prochain, de 19 heures à 21 heures, à la MRC. Le document devrait faire l'objet d'un dépôt officiel lors de la séance du Conseil du 11 mars prochain.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Sûreté du Québec

La formation « *Élus et policiers : vision commune et action concertée en sécurité et prévention de la criminalité* » devrait être dispensée au début du mois de mai prochain et s'adressera à tous les maires des municipalités desservies par la Sûreté du Québec. Les maires sont également invités à transmettre à la MRC leurs commentaires et demandes en vue de la rencontre du Comité de sécurité publique du vendredi 20 février prochain.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)

Les travaux préliminaires sont en cours et les employés de la MRC ont commencé à visiter les municipalités concernées.

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CM-2009-02-5490

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « *Emplois d'été Canada 2009* » en vue de l'embauche de deux (2) étudiants pour effectuer les relevés sanitaires conformément au Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert et à signer tous les documents requis à cet effet.

Adopté

12.2 Gestion des cours d'eau

CM-2009-02-5491

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC à participer à la rencontre des coordonnateurs responsables des cours d'eau qui aura lieu à La Pocatière, les 2 et 3 avril prochain, à défrayer les coûts d'inscription au montant de 95 \$ et à lui rembourser ses frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

12.3 Centre de tri pour la récupération

Le directeur général présente un résumé sommaire de la rencontre du Comité des usagers des centres de tri régionaux du 15 janvier dernier et des autres développements récents en la matière. Une discussion s'en suit.

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Internet haute vitesse – Comité MRC

La MRC est en attente d'une proposition pour la réalisation d'une étude de déploiement des infrastructures requises sur une base régionale.

13.2 Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional

La MRC a reçu aujourd'hui le rapport d'analyse du Centre d'expertise en transport intermodal (CETI) relativement à la liaison entre Thetford Mines et Québec.

Le rapport fera l'objet d'une analyse par le Comité administratif en vue d'un dépôt lors de la séance du Conseil du mercredi 11 mars prochain.

13.3 RénoVillage

La MRC a reçu confirmation écrite de l'octroi d'un budget additionnel de 125 000 \$, majorant ainsi à 385 000 \$ l'enveloppe 2008-2009 pour ce programme.

13.4 SOLIDE de la MRC

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC à signer l'entente visant la relance de la SOLIDE de la MRC et la conversion partielle du prêt de SOLIDEQ sous forme de contribution.

Adopté

14 PACTE RURAL 2007-2014

14.1 Projets locaux

Un rappel est effectué à l'effet que la prochaine date de dépôt des projets est le vendredi 13 février prochain. Le dépôt suivant aura lieu le vendredi 15 mai 2009.

14.2 Grands Prix de la ruralité 2009

Les MRC intéressées ont jusqu'au 1er avril 2009 pour présenter leur candidature pour être l'hôte de l'événement en septembre prochain.

CM-2009-02-5492

14.3 Bonification de l'enveloppe

Le Comité du Pacte rural 2007-2014 analyse actuellement divers scénarios de partage de l'enveloppe additionnelle consentie. Une recommandation sera déposée lors d'une séance ultérieure.

15 DEMANDE DE COMMANDITE

15.1 Partenariat Secondaire en spectacle

La MRC a avisé le demandeur de sa politique en la matière et lui a indiqué d'adresser sa demande directement aux municipalités locales relativement à la finale régionale qui aura lieu le 17 avril prochain, à la Polyvalente de Black Lake.

15.2 Fédération des coopératives funéraires du Québec

La MRC a avisé le demandeur de sa politique en la matière et lui a indiqué d'adresser sa demande directement aux municipalités locales relativement à leur congrès annuel, qui aura lieu les 22, 23 et 24 mai prochain, à l'hôtel Balmoral.

16 VARIA

16.1 16^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

Les municipalités intéressées sont invitées à déléguer un représentant à cette activité qui se déroulera cette année sur le thème de la proximité des services, les 25, 26 et 27 mars prochain, à Cap-Saint-Ignace.

16.2 Activité annuelle « Cabane à sucre »

Un rappel de cette activité bénéfique annuelle organisée par M. Donat Grenier dont l'édition 2009 aura lieu le dimanche 5 avril prochain. Comme l'année dernière, la MRC organisera une activité au cours du mois d'avril prochain pour les membres du Conseil.

16.3 Semaine de la Famille 2009

Les municipalités sont invitées à participer à cette activité dont l'édition 2009 se tiendra du 11 au 17 mai prochain.

16.4 Capitale culturelle du Canada 2010

Un rappel de la candidature déposée par la MRC en vue d'une désignation à titre de Capitale culturelle du Canada pour l'année 2010 est effectué, les villes lauréates pour 2009 ayant été désignées en janvier 2008.

16.5 Thetford Hockeyville 2009

Le finaliste pour la région du Québec pourrait être annoncé en fin de semaine. Des activités majeures sont à prévoir la semaine prochaine advenant que la candidature de la Ville de Thetford Mines soit primée.

17 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 11 mars 2009.

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2009-02-5493

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 05.

Adopté

**HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET**

**ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**